



Divorce par mensonge de mes propre soeur et divulgation de mauvas

Par **Captain 555**, le **11/01/2013** à **08:26**

oui bonjour SVP Je suis vraiment dessus de quoi que j'ai vecu de puis 2010 juillet, mon probleme SVP c'est d'voir mes droit et les droit de mon EX en tunisie. que mes propres soeurs ont faite une mauvaise reputation sur elle dans sont cartier et passer plusieurs message a tout les magasin les cafee du cartier que c'est une mauvaise femme de mauvaise reputation par tout a son cartier et meme devant sa maison. ya pas personne de ma famille qui est venu au jour de mariage que j'ai deja payer un contacte a signer par procuration. mes deus soeur ont une grande j'alouzie d'elle de payer avec mon argent que je suis entrain d'envoyer a ma propre soeur que j'ai offer la moitier de ma propre maison legal devant un avocat. elle a envoyee ma premiere femme pour donner une mauvaise reputation sur moi, tout ce que c'est passer avec des temoin et meme elles ont pris l'or sans la retournee a mon EX, ELLES ONT FAIT UNE REVANCHE, CAR J'AI ENVOYER DE L'ARGENT A MON ex femme.pour le moment je ne plus parler a ma propre maman en tunisie qui as besoin d'aide handicapee phisique et elle a 89 ans , et moi j'ai un grand poste au canada et tres gros salaire, sauf je ne peux plus donner la confiance et mes soeurs 4 soeurs qui ont abuser de mon argents de puis 20 ans. SVP Comment je peux accuser de la mauvaise reputation pour mon ex et moi meme.et ma soeur qui a recu 21 mille dinars tunisien pour finir la construction de la maison que j'ai mis son nom a moitier, SVP Sil ya un avocat a me reprendre svp je peux vous faxxer tout les papiers necessaire et l'ammener devant un juge en tunisie. je payerais n'importe quoi pour ma reputation et pour la femme que j'ai perdu a propos de leurs monsange et leurs hipocrite. mon EX elle sait tout et meme ma aviser qu'il se provoque de moi et de mon argent question de plus de 100 mille dinars tunisien. svp j'attend une reponse selon la lois en tunisie. **XXXXXXXXXXXXXXXXXX** merci infiniment

Par **Marion2**, le **11/01/2013** à **12:20**

Bonjour,

Votre message est incompréhensible...

Cdt